

Reconnu par sa soeur JACHET, demeurant à PARIS  
30<sup>e</sup>ème) 20, rue Henri Cheveau, le 1.10.1944.

B M I R Marco, né le 4.3.1914 à Constantinople,  
demeurant, 16, cours Vitton et 7, rue de la République  
à LYON.

B L A N C H E T Robert, Jean, né le 7.8.1921 à  
Paris(10ème). Reconnu par ses parents le 19.5.1945.

S A M U E L Jean, né le 22.5.1907 à Paris(1er)  
Reconnu par son oncle, M. SIMON, demeurant, 83, rue de  
la République à LYON et son beau-frère M. HEYMAN.

L A M Y-Raymond, né à Lons le Saunier (Jura)  
Reconnu le 24.1.1945 par son frère Roger et par sa  
belle-soeur.

B O S C O N O Edmond, Eugène, né le 7.10.1924 à Annecy  
(Hte-Savoie). Reconnu par son père et sa mère le  
16.10.1944.

D E K E R A N E L Yves, Lucien, né le 3.4.1921 à  
Paris, célibataire. Reconnu par son père, la Roche  
sur Yon, 37, rue Président de Gaulle le 4.5.1945.

D E L E Z M A N Berck, né le 10.10.1913 à Nowyko-  
rezyn (Pologne), marié le 27.3.1943 avec RUTKOWSKA  
Reconnu par sa femme et sa belle-soeur le 2.9.44?

L E R E A H Maurice, né le 13.10.1925 à LYON(1er)  
demeurant à LYON, 19, rue Guyier. Reconnu par son  
frère L E R E A H Jacques, même adresse.

A R C H E R Louis, né le 16.4.1894 à St-Genis  
Laval, demeurant à St-Genis, route de Charly.  
Reconnu par son fils Jean.

27.7.1944.-

Assassinat de 5 otages, Place Bellecour à LYON.  
Les victimes extraites de la prison Montluc ont  
été identifiées comme suit:

B E R N A R D, René, né le 3.10.1904 à Malakoff (Seine)  
chauffeur./

CHAMBONET Albert, né le 27.7.1903 à Bessèges(Gard) capitaine d'aviation

CHIRAT Pierre, Antoine, Francis, né le 7.8.1916 à Villeurbanne (Rhône, employé.

DEU Gilbert, Marie, Noël, né le 2 Mars 1920 à LYON (7ème), étudiant.

PERRELLÉON Léon, né le 12 Octobre 1922 à Nancy (M. R.M.)

Cette affaire est mentionnée sous le titre

"La QUINTUPLE EXECUTION DE LA PLACE BELLECOUR".

dans le Mémorial de l'oppression, fascicule N°1, édité par le Commissariat de la République de la Région RHONE-ALPES et présentée comme suit:

"Dans la nuit du 26 au 27 Juillet 1944, vers minuit, une explosion se produisit à l'intérieur du café-restaurant "Le Moulin à Vent", situé sur la Place Bellecour, à LYON, à l'angle de la rue Gasparin.

"Réquisitionné par les autorités d'occupation, cet établissement était principalement fréquenté par des officiers et des policiers allemands; l'accès en était toutefois autorisé aux civils français. Aussi, un peu avant la fermeture, fixée à 23 Heures, des éléments de la Résistance avaient-ils pu déposer un engin explosif sur l'étagère des Bottins.

"Si les dégâts matériels causés par cet attentat furent relativement importants (vitrines brisées, cloisons et plafonds endommagés), l'explosion ne fit aucune victime. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'elle se produisit une heure après la fermeture: clientèle et personnel avaient quitté le café.

"Immédiatement avisée, la police française ouvrit une enquête; une information judiciaire fut ordonnée. Sans en attendre les résultats, les autorités d'occupation allaient agir avec leur brutalité coutumière.

" Comme toute cité laborieuse, LYON connaît, vers midi, un maximum d'animation./.

"Aux alentours de la Place Bellecour, plein  
"centre de la ville, la foule est particulièrement dense;  
"les piétons se hâtent; des grappes humaines s'accrochent  
"aux marchepieds de tramways, les véhicules précipitent  
"leur dernier trajet de la matinée.

"Or, le 27 Juillet, à ce moment de la journée  
"bien choisi pour une manifestation sanglante dont le  
"but était d'inspirer à la population une terreur salu-  
"taire, des militaires allemands en tenue kaki, sans cas-  
"ques, mais armés de mitraillettes et de fusils, descendi-  
"rent d'une automobile à hauteur du restaurant du Moulin  
"à Vent. L'un d'eux, en bras de chemise, manches retroussées  
"alla s'adresser à un platane.

"Au bout de quelques instants, ces soldats in-  
"terdirent toute circulation, immobilisant les véhicules  
"sur la chaussée, les passants sur les trottoire côté  
"Nord de la place. Craignant une rafle, plusieurs personnes  
"s'éloignèrent en hâte, d'autres pour obéir soit aux in-  
"jonctions des Allemands, soit aux appels de la curiosité,  
"s'arrêtèrent dans l'attente des événements.

"Peu après, du pont de la Guillotière et de la  
"rue de la Barre, c'est-à-dire de la direction de la pri-  
"son Montluc, une auto grise, traction avant, survient à  
"vive allure. Elle stoppe sur les lieux de l'attentat. Les  
"soldats qui, on le comprend maintenant, n'attendaient  
"qu'elle, se précipitent; la portière du côté droit s'en-  
"tr'ouvre; un à un, 5 jeunes hommes en descendant, tête  
"nu, revêtus de costumes civils. Dès qu'ils ont posé le  
"pied à terre, des coups de feu retentissent. Successive-  
"ment, 5 corps s'abattent, quatre sur le trottoir, un sur  
"la chaussée, la tête dans le ruisseau.

"Aux détonations et au spectacle qu'elles  
"punctuaient, un remous agita la foule dont une partie fut  
"prise de panique. Les victimes baignaient dans leur sang.  
"Elles portaient des blessures à la tête. Chez l'une d'ell-  
"les pantalons relevés, montraient des jambes couvertes de  
"pansements.

"Pourtant toutes n'étaient pas mortes: celle  
"qui se trouvait le plus à droite, en regardant le café,  
"bégayait encore. Plusieurs personnes veulent intervenir;  
"elles en sont empêchées par les soldats allemands. Une  
"infirmière de la Croix-Rouge insiste pour porter secours  
"aux blessés; elle est repoussée elle aussi.

"Les allemands se retirèrent peu après, abandon-  
"nant les cadavres sur le lieu même de leur crime; ils  
"laissaient la consigne formelle de ne pas procéder à  
"leur enlèvement. La police française fut chargée d'assu-  
"rer le service d'ordre./

"et les cinq fusillés demeurèrent ainsi exposés, pendant  
"plusieurs heures, à la foule que leur mort tragique était  
"destinée à frapper d'intimidation. A 15 heures, on put  
"enfin les transporter à l'Institut Médico-Légal.

"La relation que nous venons de fournir résume  
"les dépositions concordantes des personnes entendues par  
"nous. Mais les témoins du drame, furent beaucoup plus nom-  
"breux.

"Ainsi, dans des conditions particulièrement ré-  
"voltantes de publicité, au milieu du jour, dans le quar-  
"tier le plus animé de LYON, en présence de nombreux té-  
"moins, les autorités d'occupation avaient fait abattre  
"5 personnes et livré leurs corps sanglants aux regards  
"et aux méditations des passants. Pourquoi cette ~~exhibition~~  
"Pourquoi cette exhibition de cruauté? Les raisons devai-  
"ent en être particulièrement impérieuses!

"A la population lyonnaise bouleversée, la  
"presse devait fournir ces raisons le lendemain matin.  
"Les journaux régionaux publièrent en effet, le vendredi  
"28 Juillet 1944, en bonne place, un communiqué signé:  
"O.F.I. Havas" et ainsi conçu:

"CHATIMENT RAPIDE D'UN ATTENTAT

"Lyon 27 Juillet - Une bombe explosait dans un restau-  
"rant de Lyon, Place Bellecour, dans la nuit du 26 au 27  
"Juillet 1944. Cet établissement était principalement  
"fréquenté par une clientèle allemande. Une opération  
"rapide permettait peu après l'arrestation de cinq per-  
"sonnes faisant partie du groupe terroriste responsable  
"de l'attentat. Elles ont été exécutées sur les lieux de  
"leur forfait, le lendemain de l'explosion".

"L'opération de la veille se trouvait donc  
"à la fois expliquée et justifiée; une police bien faite  
"et perspicace avait opéré l'arrestation des 5 criminels;  
"presque aussitôt après leur forfait; une justice saine  
"et expéditive avait permis une expiation immédiate; une  
"exécution publique, particulièrement frappante, avait eu  
"l'heureux résultat de tenir la population au courant  
"de ces diverses circonstances et de paralyser d'effroi  
"tous ceux qui auraient eu la tentation d'imiter l'exem-  
"ple de ces "terroristes", si habilement découverts et si  
"rapidement châtiés.

"La mise au point de la presse apparaissait  
"donc à la fois utile et opportune. Elle ne pêchait que  
"sur un seul point: elle était entièrement fautive.

"En effet, les fusillés étaient bientôt identifiés; certains lyonnais de vieille date, avaient été reconnus par des amis, puis par leur famille.

"DRU et GIRAT appartenaient à une organisation chrétienne de résistance, ils avaient été arrêtés par la Gestapo, le 17 Juillet 1944, à la fin d'une réunion tenue dans l'appartement de M. GUERIN, directeur du journal, alors clandestin, "La Liberté". DRU, licencié en lettres, se destinait au journalisme. Quant à GIRAT, il appartenait au Mouvement Ouvrier Catholique; il avait été extrait de sa cellule peu avant son exécution. DRU en avait été retiré la veille, vers 16 heures; ses co-détenus avaient eu alors l'impression qu'il avait été désigné pour un départ en Allemagne. L'enquête n'a pu établir ce qu'il était advenu de lui, entre cet instant et celui de sa mort.

"Nous possédons au contraire des renseignements sur les derniers jours de PFEFFER; ils nous ont été donnés par un de ses compagnons de captivité, le nommé SILBERMAN Jacques, dit SILBER. Il n'est pas inutile de reproduire ici la déposition qu'a faite ce dernier:

"J'ai vu arriver PFEFFER Léon, âgé de 20 ans, trouvé porteur de chargeurs de mitraillettes; torturé pendant son premier interrogatoire au moyen d'un nerf de bœuf entouré de fil de fer, son dos était ensanglanté et gonflé sous l'effet des coups; sa tête portait aussi des plaies nombreuses. En arrivant, il est tombé à terre, incapable de faire un mouvement. Trois jours après, il fut appelé de nouveau et revint dans le même état.

"Le 26 Juillet, 3ème interrogatoire, au cours duquel il fut attaché par le cou au moyen d'une ceinture en cuir, puis frappé; à chaque mouvement imprimé par les coups, un commencement de strangulation était réalisé. A son retour à la baraque, comme nous demandions que des soins lui soient donnés par le médecin-pharmacien, le feldwebel nous a répondu: "Ce n'est pas la peine, il n'aura plus besoin de rien". Et, le lendemain, il a été appelé à IIRSO. Nous ne l'avons plus revu. J'ai su tard qu'il a été fusillé place Bellecour".

"CHAMBONNET était détenu depuis le 10 Juin 1944, date à laquelle, rue de la République, à LYON, il était tombé entre les mains de la police allemande. Sous le nom de guerre de "DIDIÉ", il était l'un des chefs de l'armée secrète. La revue "Aux Armes" a retracé son action dans son numéro de janvier 1945.

"Quant à BERNARD, il avait été arrêté le 22 Juillet 1944, à MAGON.

./

"Aucun de ces 5 malheureux n'avait donc pu prendre une part quelconque à l'attentat dirigé, la veille de leur mort, contre l'établissement de la place Bellecour.

"Dans ces conditions, commente l'agence HAVAS(O.F.I.) avait-elle provoqué la diffusion par les journaux d'une information aussi lourdement mensongère?

"Les précisions que nous avons recueillies depuis lors jettent une lueur intéressante sur cet à-côté, néanmoins important et significatif, de la quintuple exécution. Voici en effet, intégralement reproduite, la déclaration de l'un des membres de la Censure française à LYON :

"C'est dans le courant de la soirée que la Censure Militaire Allemande a présenté un texte devant être inséré obligatoirement par les journaux lyonnais. Il paraît à peine utile de signaler que l'exécution, qui avait eu lieu vers la fin de la matinée, provoqua une vive émotion dans nos services. C'est dire que le communiqué remis par la Censure Militaire Allemande fut accueilli avec la plus nette réserve et, comme toute communication de cette origine, soumis pour information et pour avis à la Préfecture Régionale et au Secrétaire Général de l'Information, via la Censure Centrale.

"Le Préfet Régional fut saisi personnellement et, après réflexion, nous fit savoir qu'il repoussait ce texte et qu'il y avait lieu de le soumettre à Vichy. Fort de cette décision, la Censure Centrale fut saisie à son tour; le communiqué lui fut dicté et présenté avec avis motivé, c'est-à-dire en commentant la décision préfectorale. Le Directeur des Services de Censure fut interrogé personnellement. Il lui appartenait de décider si le communiqué devait être publié ou refusé, la Censure Régionale se récusant.

"La Censure Militaire Allemande qui impose son communiqué et se montra intansigeante sur la présentation, fut informée dès le premier abord que la décision ne pouvait appartenir qu'aux services centraux. J'ignore si elle communiqua directement un texte à Vichy par ailleurs. Dans la soirée, après avoir eu connaissance de notre longue argumentation, la Censure Centrale nous fit savoir que le communiqué devait être publié par les journaux. Le Préfet, informé de cette décision, s'inclina."/

"Les corps des 5 victimes ont été examinés par le Docteur BAUBRET, Chef des Travaux de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon, ./

"Expert près la Cour d'Appel et les Tribunaux"  
"Ses constatations ont été formelles:

-CHIRAT a été frappé de 5 coups de feu: deux  
"dans la région thorace-abdominale et trois à  
"la tête. Sa mort a été vraisemblablement immédiate.

-DRU a été atteint de six balles à l'abdomen  
"et d'une balle à la région pariéto-occipitale  
"gauche. Indépendamment des plaies produites par  
"ces projectiles, l'expert a constaté à hauteur de  
"l'angle maxillaire gauche, une plaie contuse par  
"éclatement, de direction horizontale, d'arrière en  
"avant, mesurant 31 mm de long sur 3 mm de large  
"et provoquée par le choc d'un objet ou d'un ins-  
"trument contondant. Cette blessure avait été faite  
"avant la mort.

"Sur PFEFFER étaient relevées trois  
"blessures abdominales et une blessure transfixi-  
"ante à la tête. Il présentait, lui aussi, des traces  
"de violences antérieures à son exécution: une  
"ecchymose de 8 cm de côté au-dessus du sein gau-  
"che et une large ecchymose occupant toute la  
"face externe de l'avant-bras et du coude gauches.

"Six blessures par balles existaient chez  
"BERNARD: une à la hanche droite, une à la fesse  
"droite, deux à la partie antérieure du thorax,  
"deux dans la région dorsale. Comme PFEFFER et  
"DRU, BERNARD avait subi des violences avant sa  
"mort: une plaie contuse de la malléole interne  
"droite se prolongeant sur le cou de pied, au ni-  
"veau de laquelle les téguments ont été dérasés  
"et réduits en lambeaux. Elle mesurait 12 cms de  
"long sur 4 cms de large. Les stries régulières  
"qu'elle présentait en sa surface, la forme des  
"lambeaux cutanés déterminés par le coup, font  
"supposer qu'il s'agit d'un choc produit par la  
"crosse d'une arme.

"Trois ecchymoses circulaires de 1 à  
"2 cms de diamètre occupent la face postéro-ex-  
"terne de l'épaule droite.

-CHAMBONNET enfin avait subi 5  
"blessures par balles: trois à la partie posté-  
"rieure du thorax et à l'épaule droite, une au  
"bras droit, une à la jambe gauche.

"L'examen des circonstances dans  
"lesquelles a été réalisée la fusillade de la  
"Place Bellecour impose les conclusions suivan-  
"tes:

"Les autorités allemandes ont fait mettre  
"à mort 5 personnes en représaille d'un attentat